

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Quiers, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Président.

**Date de la  
convocation**  
10/04/2026

**Date de l'affichage**  
10/04/2026

**Nombre de  
conseillers en  
exercice : 44**

Présents : 44  
Représentés : 0  
Excusés : 0  
Absents : 0

**Secrétaire de séance  
désigné(e) :**  
M. Davy BRUN

**Étaient Présents**

M. Michel BILLOUT, M. Davy BRUN, M. Christian CIBIER,  
M. Sébastien COUPAS, M. Jean-Marc DESPLATS,  
Mme Eliane DIACCI, M. Sébastien DROMIGNY,  
M. Yannick GUILLO, Mme Ghislaine HARSCOET,  
M. Fabrice HOULIER, M. Gilles COLLET,  
Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Mohamed KHERBACH,  
Mme Martine FENEYROL, Mme Clotilde LAGOUTTE,  
M. Damien QUESNEL, Mme SYLVIE BRICHET, Mme Nolwenn LE  
BOUTER, M. Bruno BERNASCONI, Mme Michèle MONAVON,  
M. Guy VALENTIN, M. Fernando FRANCA,  
Mme Gwenaëlle DETERRE, M. Farid MEBARKI,  
Mme Nadia MEDJANI, M. Clément GILET, M. Lionel CONAN,  
Mme Maureen BONNET-KHOULDI, M. Pierre-Yves NICOT,  
M. Abdelhakim LACHHAB, Mme Sandrine PINTO,  
Mme Pascale DESPLATS, M. Julien BOUDET,  
Mme Sylvie PROCHILLO, Mme Voahangy HUE,  
Mme Romaine BOKASSA-KIBOZI, M. Adama OUATTARA,  
Mme Catherine LORMANN-D'HOKER, M. Jean-Sébastien SGARD,  
M. Jocelyn BRAYET, Mme Lisette MILLET, M. Vincent TILLARD,  
Mme Virginie NONONE, M. Arnaud POMMIER (Arrivé à 19h18 pour  
l'élection du président)

**Absent(s) excusé(s) représenté(s)**

/

**Absent(s) excusé(s)**

/

**Absent(s) non excusé(s)**

/

**2026-040 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES 4  
VALLEES DE LA BRIE (SM4VB)**

Le Conseil communautaire,

**Vu** le Code Général de Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019/DRCL/BLI/6 du 31 janvier 2019 portant modification statutaire du Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005N°73 en date du 29 août 2005 créant la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et approuvant les statuts ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2025/DRCL/BLI/n°50 en date du 7 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, notamment les articles 22 et 23 ;

**Considérant** que le comité syndical est composé de délégués titulaires et de délégués suppléants en nombre égal désignés par les organes délibérants de chaque membre ;

**Considérant** que les communes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, Bréau, La Chapelle Gauthier, La Chapelle Rablais, Clos-Fontaine, Fontains, Fontenailles, Grandpuits-Bailly-Carrois, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon et Saint-Ouen-En-Brie, membres de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, ont été intégrées dans le périmètre d'intervention du SM4VB, il convient de désigner les treize délégués titulaires et suppléants ;

**Considérant** que sauf disposition contraire (élection du président, des vice-présidents, membres du bureau...), et par renvoi de l'article L 5211-1 à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut décider, préalablement aux opérations de désignation et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;

**Considérant** qu'à l'unanimité de ses membres le conseil communautaire a décidé de ne pas recourir au scrutin secret ;

**Considérant** l'article L 5711-1 du CGCT, qui précise que pour l'élection des délégués des EPCI au comité du syndicat mixte le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Par un vote à main levée ont été désignés :

- Les titulaires,
- Les suppléants.

**ARTICLE UN :**

Les représentants de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne élus au syndicat mixte des 4 vallées de la Brie sont les suivants :

	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
1	Bertrand REMOND	Tony MOREIRA DA SILVA
2	Olivier LEGRAND	Gilles COLLET
3	Gabriel PLĂDYDYS	Patrick CLOGENSON
4	Bertrand AUBRY	Rémi BOUILLE
5	Pascal RAMET	Moussa SAMAKÉ
6	Patrick DURAND	Eric MICHEL
7	Eric SCHUT	Farid MÉBARKI
8	Denys MARTIN	Nicolas DROMIGNY
9	Bertrand DEMAZURE	Marie-Madeleine DAMIEN
10	José MORILLA	Adama OUATTARA
11	Nathalie PAULON	Davy BRUN
12	Bernard DE VETTER	Dominique NENNOT
13	Dominique BLONDELLE	Julien DOUCHET

**ARTICLE DEUX :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Nangis, le 17 avril 2026

Le Président,

Pierre-Yves NICOT



